



Monsieur Pierre MENARD
Président de l'Association Rail
Convergence Nationale
72, rue de la République
76800 SAINT-ETIENNE DU ROUVRAY

Affaire suivie par : JAM/Cab
Courrier 2015-10-12/362

Paris, le **20 NOV. 2015**

Monsieur le Président,

Guillaume Pepy, président du Directoire SNCF, a bien reçu votre courrier en date du 30 septembre 2015 relatif à la liaison ferroviaire du « Cévenol ». Il m'a confié le soin de vous répondre. Je vous prie d'abord de bien tout vouloir excuser cette réponse tardive.

Comme vous le savez, suite à l'éboulement d'une partie de la falaise surplombant les voies ferrées en avril dernier entre Alleyras et Monistrol d'Allier, les circulations ferroviaires ont été totalement interrompues sur l'axe Langeac – Langogne.

Afin de ne pas laisser les voyageurs sans solution de mobilité, SNCF a mis en place un service de transport adapté combinant des circulations ferroviaire TER et INTERCITÉS entre Clermont-Ferrand et Langeac et entre La Bastide Saint-Laurent et Nîmes ainsi qu'un service de substitution par autocars entre Langeac et La Bastide Saint-Laurent.

SNCF n'a pas maintenu la circulation des trains Intercités n°15957 entre Clermont-Ferrand et Langeac et n°15959 entre La Bastide Saint-Laurent et Nîmes en raison de la faible fréquentation constatée rapportée au coût associé. Des autocars de substitution circulent sur la totalité du parcours. J'entends votre attachement au Cévenol et tenais à souligner que le service INTERCITÉS reprendra dans son intégralité à l'issue des travaux, qui sont actuellement en cours.

Comme vous, et en notre qualité de transporteur, nous serons attentifs aux décisions qui découleront de la concertation menée par le Préfet François Philizot et qui fonderont les bases de la prochaine convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire entre l'Etat et SNCF Mobilités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération

Jean-Aimé MOUGENOT
Directeur Adjoint Régions et Intercités